

Séance du 24 Septembre 2020

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'ASSAC, sous la présence de Madame Myriam VIGROUX, Maire.

Etaient présents : CORSO Jérôme, DELBES Pascal, DELMAS Josiane, FAGES Dominique, MALATERRE Aline, PIZZETTA Alexandra, SERRES Christophe, VAN GAVER Benoit, VIGROUX Myriam.

Absents excusés : Mme ANGLES-MARTY Lucie (pouvoir à Pascal DELBES), M TROJANSKI Stéphane.

Madame Aline MALATERRE a été élue secrétaire de séance.

Visite du presbytère :

Suie à la visite du presbytère, il apparaît nécessaire de faire une rénovation globale du bâtiment. Il est décidé de lancer une consultation auprès de différents architectes. Pour cela il conviendra d'abord voter un budget supplémentaire ou prendre une décision modificative.

Vote du budget 2020 :

Suite à deux erreurs dans l'établissement du budget, Il est demandé au conseil municipal de se prononcer à nouveau sur le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	202828,99	202828,99
Section d'Investissement	162510,15	162510,15
TOTAL	365339,14 €	365339,14 €

Après en avoir délibéré, avec 10 votes pour et 0 vote contre, le Conseil Municipal

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme spécifié ci-dessus et comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Recrutement d'un agent recenseur :

Madame le Maire rappelle aux membres du CM la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement pour l'année 2021.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
- Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Ouï l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal prend acte de l'information, et après en avoir délibéré donne un avis favorable à la création d'emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels

ou saisonnier à raison :

D'un emploi d'agent recenseur non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 21 janvier 2020 au 20 février 2021.

L'agent recenseur percevra une indemnité forfaitaire approximative de 500 € net.

Ce poste a été proposé à Natacha Corso qui l'a accepté.

Chemin de randonnée :

Il est proposé de mettre en place des panneaux avec un volet « patrimoine » sur le chemin de randonnée pour notamment signaler le rôle des moulins sur le ruisseau du Gaycre. Il pourrait être rajouté aussi des panneaux « pédagogiques » sur la faune et la flore. Il est envisagé de prendre contact avec la LPO.

Informations et questions diverses :

Courrier de Mme Floutard : Mme Floutard a adressé un courrier à la commune demandant d'effectuer des travaux pour résoudre les problèmes d'infiltrations d'eau dans sa maison. Ce courrier a été transmis à l'assureur de la commune, Groupama, qui avait déjà indiqué que la commune était hors de cause dans cette affaire.

Travaux bâtiment de la mairie : Point sur les dossiers de demande de subvention.

Proposition de différentes animations en lien avec le pressage de pommes : vues les conditions sanitaires actuelles, il apparaît difficile de maintenir ces animations.

Journée du patrimoine : Véritable succès avec une participation importante cette année.

Accès internet à la salle des fêtes : il est proposé de faire rajouter un numéro pour pouvoir bénéficier de la fibre.